

AIDE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Un dispositif est mis en place par l'URSSAF des travailleurs indépendants. Il permet de solliciter la prise en charge totale ou partielle des cotisations personnelles des TNS (travailleurs non-salariés), ou l'attribution d'une aide financière exceptionnelle.

C'est l'**action sanitaire et sociale**.

Quelles sont les conditions à remplir : Tous les travailleurs indépendants affiliés, quel que soit leur statut, peuvent bénéficier de cette aide financière exceptionnelle ou d'une prise en charge de cotisations.

Critères d'éligibilité :

- avoir effectué au moins un versement de cotisations depuis son installation ;
- avoir été affilié avant le 1er janvier 2020 ;
- être impacté de manière significative par les mesures de réduction ou de suspension d'activité.

Comment en faire la demande :

Pour solliciter ces aides, vous devez remplir le formulaire ci-dessous, et l'envoyer par courriel à l'Urssaf régionale de votre entreprise (cf. liste des contacts en dernière page).

AIDE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites :

Vous êtes gérant majoritaire, ou exploitant artisan/commerçant : vous relevez de la Sécurité sociale des indépendants :

<https://www.secu-independants.fr/action-sociale/aide-coronavirus/>

Vous êtes professionnel libéral : vous relevez de l'Urssaf

<https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-independent/epidemie-de-coronavirus--mise-en.html>

Votre conseiller comptable est à votre disposition pour toute précision

AIDE D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Urssaf	Adresse e-mail
Alsace	actionsociale.alsace@urssaf.fr
Auvergne	actionsociale.auvergne@urssaf.fr
Basse-Normandie	ass.basse-normandie@urssaf.fr
Bourgogne	assTI.bourgogne@urssaf.fr
Bretagne	ass.bretagne@urssaf.fr
Centre-Val-de-Loire	action-sociale-ti.cvl@urssaf.fr
Champagne-Ardenne	actionsociale.champagne-ardenne@urssaf.fr
Corse	actionsociale.corse@urssaf.fr
Franche-Comté	assti.franche-comte@urssaf.fr
Guadeloupe	Action-sociale-ti.guadeloupe@urssaf.fr
Guyane	action-sociale-ti.guyane@urssaf.fr
Haute-Normandie	ass.haute-normandie@urssaf.fr
Ile-de-France	actionsociale-ti.idf@urssaf.fr
Languedoc-Roussillon	ass.lr@urssaf.fr
Lorraine	actionsociale.lorraine@urssaf.fr
Martinique	Action-sociale-ti.martinique@urssaf.fr
Midi-Pyrénées	ass.mipy@urssaf.fr
Nord-Pas-de-Calais	action-sociale.npdc@urssaf.fr
Nouvelle-Aquitaine	ass-ti.aquitaine@urssaf.fr
Pays de La Loire	actionsociale.pdl@urssaf.fr
Picardie	action-sociale.picardie@urssaf.fr
Provence-Alpes-Côtes-d'Azur	Actionsociale.paca@urssaf.fr
Réunion (La)	assti.reunion@urssaf.fr
Rhône-Alpes	action-sociale.rhone-alpes@urssaf.fr